

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **Gerde** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de GERDE

du 13/01/2025 au 08/02/2025 (inclus)

Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

du 03/02/2025 au 08/02/2025

**Cette réception aura lieu de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sur RDV
(y compris les jours non ouvrables suivants : 08/02/2025 de 9h00 à 12h00)**

Le Maire,